

“ L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EST FRAGMENTÉE, AVEC DES SITUATIONS TRÈS HÉTÉROGÈNES D'UN SECTEUR D'ACTIVITÉ À L'AUTRE, MAIS AUSSI AU SEIN DE CHAQUE SECTEUR.

le territoire, des outils de formation performants et efficaces. Une logique partenariale doit prévaloir, afin que les formations s'adaptent aux attentes exprimées par les entreprises. Le rôle des organismes de formation est, bien sûr, d'apporter aux entreprises les compétences dont elles ont besoin au quotidien, mais aussi de pousser les formations qui permettent de préparer les compétences dont elles auront besoin dans trois ou quatre ans, et qui ne sont pas forcément les mêmes qu'aujourd'hui. L'enjeu est de donner aux collaborateurs les moyens d'accompagner et de soutenir l'évolution de leur entreprise.

Depuis le 1^{er} septembre, le port du masque est obligatoire dans les entreprises. Qu'en pensez-vous ?

Cette obligation est une des mesures prises par le gouvernement pour éviter un reconfinement total. Le protocole qui vient d'être publié fixe un cadre, tout en laissant certaines marges de manœuvre, en fonction notamment du taux d'incidence de la Covid-19 dans le département. La Haute-Savoie est pour l'instant en orange, ce qui restreint les possibilités. Le protocole semble cohérent, mais il manque encore un peu de souplesse. Les autorités doivent faire confiance aux entreprises et les laisser déterminer comment elles peuvent le transposer au mieux en fonction de leurs spécificités. Les entreprises n'ont aucun intérêt à ce que leurs collaborateurs tombent malades.

Un quart des clusters provient du monde de l'entreprise...

Certes, mais cela ne veut pas dire qu'un quart des contaminés l'ont été en entreprise. En outre, selon Santé Publique France, 357 clusters sont en cours d'investigation. Cela voudrait



dire qu'il n'y aurait "que" 90 clusters en entreprises, rapporté au 1,5 million d'entreprises recensées en France.

Dans le même temps, la ministre du Travail martèle que « le télétravail reste une pratique recommandée, surtout dans des zones où le virus circule beaucoup ».

Le télétravail ne peut pas uniquement être envisagé comme une mesure sanitaire. C'est d'abord et avant tout un mode d'organisation du travail qui doit faire l'objet d'une réflexion préalable, partagée avec les collaborateurs, afin que cela ait du sens pour l'entreprise et génère de la performance.

La mise en place du télétravail est plus complexe qu'il n'y paraît. Cela dépend d'abord de la nature de l'activité et du niveau d'intégration numérique de l'entreprise. Il faut ensuite prendre en compte plusieurs problématiques : le risque de dissolution du collectif de travail, le possible sentiment d'isolement des collaborateurs, l'inégalité de l'accès au télétravail, l'équilibre

entre vie professionnelle et vie privée... Cela change aussi la relation managériale au sein de l'entreprise. Dans tous les cas, cela doit faire l'objet d'une négociation préalable au sein de l'entreprise, afin de s'accorder sur des règles communes acceptées par tous.

Pour vous, à quoi doit ressembler le monde d'après ?

Je ne suis pas sûr que la dialectique avant/après soit pertinente. Nous sommes dans un processus dynamique. Nous avons été confrontés à une pandémie qui a conduit les États à arrêter l'activité économique, puis à prendre temporairement le relais avec des dispositifs d'accompagnement. Ce choc a permis de formuler un certain nombre de constats qui vont alimenter la réflexion que les acteurs économiques ne cessent de mener pour faire évoluer leurs pratiques. La transition numérique et le développement durable étaient déjà à l'ordre du jour avant la crise. Je crois davantage à l'adaptation permanente qu'aux révolutions, dont on ne sait jamais ce qu'elles génèrent.■

EN CHIFFRES

Le Medef 74

- 400 entreprises adhérentes représentant 34 000 salariés
- Une équipe d'une centaine de collaborateurs

La Chambre syndicale de la métallurgie 74

La CSM représente les entreprises haut-savoyardes qui relèvent de la convention nationale de la métallurgie, couvrant 30 000 salariés.